ARRITTI

nu 2696 da u 15 à u 21 d'aprile 2021

55a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Juin 2021 p. 3

Élections confirmées

247 voix pour, 76 contre, 19 abstentions ! La proposition de loi est devenue la Loi Paul Molac ! Une victoire du travail de nos députés à l'Assemblée nationale, du lobbying insatiable dans les coulisses de l'assemblée du groupe Libertés et Territoires, et bien sûr du travail de fourmis depuis des décennies de la part des associations de défense de nos langues, récemment regroupées au sein du Collectif Pour Que Vivent Nos Langues. Bravo ! À lire en p. 6 à 8

Journée historique pour les langues régionales

La proposition de loi Paul Molac adoptée à une large majorité !

Violence en Irlande du Nord p. 5

Les premiers effets du Brexit

Yvan Colonna p. 4

La vengeance d'État continue

apiazzetta.com

Pesciu Anguilla, u primu rumanzu in corsu

Pesciu Anguilla… Scrittu in u 1929, hè u primu rumanzu in lingua corsa.
L'eroe di u rumanzu hè un zitellu pòveru di Bastia, Pépé Morsicalupa. Batte pè i quartieri pupulari di Terra Vechja, U Puntettu, u Mercà, u Vechju Portu. Ùn sà nè leghje nè scrive. Hè cundannatu à ùn sorte di a misèria. Ma ci la ferà à alzassi sucialmente, è ùn si scurderà di a so filetta.

U rumanzu ci dà u ritrattu d'una cità corsa di a fine di u sèculu 19, induve pòveri è sgiò si crucìanu. Ci hè ind'è u narratore una cuscenza di classe.

L'autore si chjama Sébastien Nicolai, dettu Sebastianu Dalzeto. Nasce in u 1875. Era un giurnalista indiatu. Hà fattu parte di i fundatori di u giurnale *La Corse rouge.* Difensore di i pòveri, era militante cumunistu. Era dinù un difensore di a cultura corsa.

L'òpera maiò di Dalzeto hè *Pesciu Anguilla*. A lingua di u rumanzu ùn hè micca schjetta. Dalzeto adopra corsu, talianu, francese. Bastia hè dunque u teatru di u primu rumanzu in lingua corsa. È *Pesciu Anguilla* hè un capidòpera sempre attuale. ■

Vede a nostra videò nant'à u situ : apiazzetta.com
Testu di Petru Paulu de Casabianca
Muntagiu di Hugo Pelloni.

Accapu di a reddazzione

Climà sèguita

«L'Affaire du siècle» hè ssa dimarchja chì hà adunitu parechji urganìsimi per purtà u Statu in tribunale per vìa di a so inazzione contr'à u riscaldimentu climàticu. Si scrive in e dimarchje mundiale pè u climà è adunisce dapoi u 2018 a Fundazione Nicolas Hulot pè a Natura è l'Omu, Greenpeace France, Notre Affaire à tous è Oxfam France. Ssa dumanda di «ghjustizia climàtica» hè stata appughjata da a Federazione Naziunale d'Agricultura Biològica, a Fundazione Abbé Pierre, France Nature Environnement, l'Associu Naziunale di Prutezzione di l'acque è i fiumi, è da una petizione ch'hà racoltu più di 2 millioni è trè centu milla ziffre, per dì chì u Statu ùn hà micca empiutu l'ingaggiamenti presi per riduce e so emissioni di *gaz* à effettu di serra à favore di a biodiversità. Dapoi, più di 40 altre urganisazioni o cullettivi anu sustenutu a dimarchja. È cusì, u 3 di ferraghju scorsu, u tribunale hà cundannatu u Statu francese ricuniscendu ch'ellu ùn avìa micca fattu ciò ch'ellu ci vulìa per luttà contr'à e so emissioni di *gaz* à effettu di serra. Hè un avvanzata stòrica ind'è a lotta contr'à u ciambuttamentu climàticu. «*I ciambuttamenti climàtichi sò quì, tòccanu e nostre vite è nimu ùn hè risparmiatu. A crèscita di l'acque, a strughjitura di e ghjaccie, a multiplicazione di l'evenimenti meteorològichi stremi, a sparizione di e spèzie animale è vegetale, e nostre splutazioni agrìcule in perìculu, l'aria chè no rispiremu pulluatu, u prezzu di e nostre fatture energètiche, dipertuttu, in i paesi di u Sud cum'è in i paesi di u Nordu, e pupulazioni débule sò e più tocche*» dice «L'Affare di u sèculu».
Ssu marti u 6 d'aprile, hà postu elementi scientìfichi è ghjuridichi novi da permette à i ghjùdici d'impone misure precise à u Statu. «L'Affare di u Sèculu» hà cusì postu un raportu d'una centinaia di pàgine per dì cum'è u Statu pò richjappà u ritardu presu per rispettà i so obbiettivi di riduzzione di *gaz*. Li ci vole à sviluppà i trasporti ferruviari, indità u parcu automòbile francese ver di veiculi di poca emissione, sustene a mubilità dolce, rinuvà 500.000 alloghji tutti l'anni, richjappà u ritardu presu in quantu à a rinuvazione energètica, aumentà i spazii agrìculi cunsacrati à u *bio*, riduce a cunsumazione d'ingrassi, riduce a cunsumazione di carne, avè un cuntrollu cuttighjatu di a pulìtica climàtica di u paese. Cose puru accessìbile! Pàrenu fole di duvè ghjùnghjenne à purtà lagnanza in ghjustizia per chì u Statu s'impegna cum'ellu ci vole! «L'Affare di u sèculu» insiste nant'à a necessità d'agisce, cum'ellu l'hà detta dinù u tribunale: «*u non rispettu di l'indiatura chì u Statu s'hè datu per ghjunghje à ss'obbiettivi pruvucheghja nove emissioni in più di gasu à effettu di serra chì s'accatastèghjanu è ch'anu da pruvucà effetti à longu à u tempu di vita di ssi gasi ind'è l'atmosfera, vale à dì circa 100 anni, impeghjurendu u preghjudiziu eculògicu.*»
A rispunsabilità di u Statu hè stata ricunnisciuta. Avà, u tribunale deve impòneli e misure da mette in ballu. Aspettendu, «L'Affare di u Sèculu» ùn cappia nunda. ■
Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Juin 2021

Élections confirmées

Il reste deux mois pour faire campagne, pour ajuster les programmes et, avant cela, pour finaliser le paysage politique et les listes entre lesquelles les électeurs devront effectuer leur choix. Sur la ligne de départ, deux leaders : Gilles Simeoni, pour ceux qui veulent obtenir pour le peuple corse une autonomie de plein droit et de plein exercice ; et Laurent Marcangeli, pour ceux qui veulent rétablir la Corse du droit commun hexagonal. Sur la ligne d'arrivée, au soir du second tour, le 20 juin prochain, la victoire se jouera entre ces mêmes deux têtes de liste. D'ici là, bien des scenarios sont possibles. Il faudra trancher très rapidement et lancer aussitôt la campagne.

La fenêtre historique ouverte par la victoire nationaliste de 2015, prolongée en 2017, doit être poursuivie. Quand on reviendra sur cette campagne électorale 2021 avec le recul du temps long, on en mesurera mieux alors les enjeux historiques. Pour l'heure, ils restent encore assourdis par la routine du quotidien et par la camisole du Covid-19 qui emprisonne la société. Pourtant ces élections décideront de la gouvernance de la Corse pour les six prochaines années, voire sept, une période longue qui peut consolider la démarche historique de l'autonomie, ou bien l'interrompre pour longtemps. C'est tout l'enjeu de ce scrutin qui, in fine, opposera Laurent Marcangeli à Gilles Simeoni.

Avant d'arriver à cette configuration de second tour, il y aura un premier tour. Quel en sera le profil pour les nationalistes ? Plusieurs listes au premier tour appelées à fusionner ensuite, en tout ou en partie, comme en 2015 ? Ou bien une liste très majoritaire au premier tour, remportant ensuite, seule, une large majorité d'élus au second tour, comme en 2017 ? Ou autrement ? Ce sera aux partis politiques d'en décider. Ils sont quatre, Femu a Corsica, PNC, Corsica Lìbera et Core in Fronte, chacun avec des leaders bien identifiés. Une seule liste est improbable, quatre listes sont possibles. Il reviendra de toutes façons aux électeurs du premier tour d'effectuer une « primaire », et à chacun de s'y conformer.

En face, le camp des opposants est mieux structuré que lors des deux précédents scrutins qui avaient précipité sa déroute. Il dispose désormais d'un leader, Laurent Marcangeli, d'ores et déjà investi par la droite insulaire, adoubé par l'Élysée, et ouvertement appuyé par le Préfet qui a jeté à l'encan le principe même de la neutralité de l'État. Armé des centaines de millions du PEI nouvelle mouture, baptisée PTIC, il soutient ouvertement son favori.

Mais leur position apparaît friable. Laurent Marcangeli peine à rayonner hors de la région ajaccienne, et ses colistiers potentiels n'apparaissent pas comme des leaders d'opinion. Depuis les municipales, plusieurs fiefs électoraux de la droite sont tombés, comme à Biguglia ou Portivechju. Il lui faudra toute la force de l'engagement de l'État pour améliorer son potentiel auprès des élus des communes et des intercommunalités. Mais, dans le même temps, ce soutien peut devenir un boulet car il fédèrera bien des électeurs contre lui.

D'autant qu'à la partialité affichée de l'État-Macron, Gilles Simeoni peut opposer l'impartialité des règlements adoptés par l'Assemblée de Corse, pour l'aide aux communes notamment, et aussi dans les autres secteurs des activités subventionnées : sport, jeunesse, action sociale... Le cadre défini est souvent ardu et il aurait mérité d'être mieux expliqué à ceux qui en sont les bénéficiaires potentiels. Mais il existe, et ceux qui ont un minimum de bonne foi se doivent de l'admettre : tous les projets sont éligibles, qui que ce soit qui les porte.

D'autres acteurs du premier tour chercheront à se positionner, à commencer par le représentant officiel de la Macronie en Corse, Jean-Charles Orsucci. Mais il reste bien isolé derrière ses remparts de Bonifaziu. La vieille garde radicale de gauche a choisi Émile Zuccarelli pour tenter de ressusciter. Autant dire qu'elle ne sera pas bien flambante au rendez-vous de juin prochain. Socialistes ou communistes n'étaient déjà pas grand-chose en Corse alors qu'ils étaient au plus haut niveau en France. Devenus pas grand-chose sur le continent, ils sont marginalisés désormais en Corse. Même si ce paysage émietté se réunissait au second tour, comment trouverait-il sa légitimité ? La nette défaite de « l'union anti-Simeoni » aux municipales de Bastia est l'illustration de cette difficulté.

Une nouvelle victoire est donc largement possible pour les nationalistes. Mais ils doivent présenter au peuple corse des ambitions régénérées, pour la langue et la culture, pour le développement économique, pour la lutte contre la spéculation et les dérives mafieuses, pour résoudre les grands problèmes d'environnement, etc.

Quels sont les ingrédients de cette nouvelle dynamique ? À Femu a Corsica de les rassembler autour de Gilles Simeoni, et de les faire partager par le plus grand nombre. ■

Yvan Colonna

La vengeance d'État continue

Après ceux de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi, le statut de Détenu particulièrement Signalé imposé à Yvan Colonna vient d'être confirmé par la commission des DPS. Ses avocats dénoncent cet acharnement.

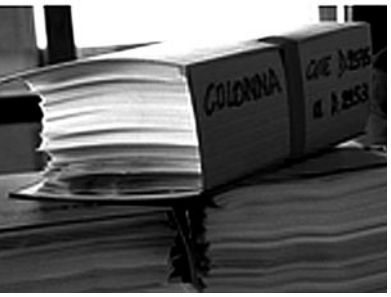

Yvan Colonna a toujours clamé son innocence, il a fallu pas moins de trois procès pour tenter de le confondre, sans y parvenir vraiment car sa condamnation laisse planer un doute très fort dans l'opinion quant à sa culpabilité. Le dernier jugement (3e procès) lui-même est ambigu puisque, conformément aux peines infligées aux membres du commando, la perpétuité prononcée contre Yvan Colonna aurait dû être assortie, comme dans le jugement précédent, d'une peine incompressible, puisqu'il est considéré par l'accusation comme le tireur. Or ça n'a pas été le cas ! De ce fait, il est libérable dès cette année ou en début d'année prochaine.

Jean Glavany, ancien ministre, a récemment confié sur CNews à son propos : *« l'hypothèse qu'il y ait une erreur judiciaire dans cette affaire n'est pas complètement écartée… manifestement au sein du commando, il y a des choses qui n'ont pas été dites. Ce que le procès a d'ailleurs un peu fait apparaître… au fond, la justice, d'une certaine manière, a condamné celui qu'elle avait sous la main. » Chjibba !* Si ce n'est pas cela un aveu (de la part d'un de ses hauts représentants) de la vengeance d'État qui s'est exercée injustement sur Yvan Colonna !

Toujours est-il qu'Yvan Colonna est détenu depuis 19 ans, et qu'il aurait dû être rapproché depuis longtemps (tout comme d'ailleurs Alain Ferrandi et Pierre Alessandri, libérables depuis 2017).

Dans ces conditions, il est clair que le maintien du statut de DPS est un artifice pour l'empêcher d'accéder à ses droits, à savoir dans un premier temps, le rapprochement dans un établissement près de son domicile, en Corse, puis dès qu'il aura fini de purger les deux tiers de sa peine, la possibilité d'une mise en liberté conditionnelle.

Le système judiciaire abuse des procédures DPS, qui lui sont appliquées injustement pour l'empêcher d'accéder à ces droits. Cet abus de pouvoir est un scandale judiciaire qui ne peut relever que d'une volonté politique.

La vengeance d'État s'exerce toujours alors qu'au niveau de l'État, aussi, il est évident qu'Yvan Colonna est innocent. *« Un État qui se prétend de « Droit » et qui a la prétention de donner des leçons à la terre entière, ne saurait se fourvoyer dans cette logique vengeresse »* dénonce Femu a Corsica.

Avec son comportement irréprochable en prison, le statut de DPS doit être levé et Yvan Colonna doit être rapproché en Corse. ■

PLU d'Aiacciu

Ringrazii à U Levante !

u levante

Ce 8 avril 2021, le Tribunal Administratif a annulé plusieurs zonages constructibles du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aiacciu. C'est une bonne nouvelle pour l'environnement et la volonté de bâtir un développement durable pour la Corse.

Le PLU a été déféré par l'association U Levante en février 2020 et la Collectivité de Corse s'est également constitué en soutien.

Ainsi, quatre hectares *« ont été sauvés du béton »* au secteur de la Pietrina se réjouit U Levante sur son site. Le Tribunal Administratif note une surévaluation du besoin en logements (constat récurrent sur tous les PLU) : *« 2600 logements en trop selon le TA ! Les calculs municipaux étaient donc faux »,* s'agace U Levante. Quatre zonages ne respectent pas la loi Littoral. Prévus en discontinuité de l'urbanisation existante (franchement le B-A-BA à vérifier quand on bâtit un PLU !). Soit 19,1 ha classés à urbaniser à Castellucciu, 10,78 ha en zone classée constructible à la Confina, 8,44 ha au Stilettu nord, 57,85 ha sur la zone naturelle de Mariucciu, 2,07 ha à La Confina, 27,37 ha sur le secteur de Prunelli, 22,15 ha sur le secteur de St Antoine ! Enfin deux autres zonages proches du rivage ont été également annulés : 48,1 ha à Timizzolu et 4 ha à La Pietrina. *« L'annulation de ces deux zones encore vierges de toute construction est une particulière satisfaction pour notre association et, n'en doutons pas, pour le collectif de riverains "Sonniu d'Ortu" de la Pietrina »*, commente U Levante. Collectif qui avait été particulièrement actif pour dénoncer les abus du PLU. Il regroupe les résidents des quartiers du Laetitia, de la Miséricorde, de la Pietrina et des Jardins de l'Empereur. C'est donc aussi une victoire pour eux !

Au total, le TA annule la constructibilité de 200 ha, ce qui est *« loin d'être anecdotiques »* pour U Levante qui rappelle concernant les ESA, *« c'est à tort que la commune d'Ajaccio a classé 177 hectares de terrains en espaces stratégiques agricoles alors que, par ailleurs, 69 ha de terres auraient dû faire l'objet d'un tel classement. 69 hectares de vrais ESA non retenus et 177 hectares de faux ESA déclarés ESA cela fait tout de même beaucoup d'erreurs ! »*

Compte tenu de ces constats et de la mauvaise foi qui a prévalu à son élaboration, ce PLU aurait dû être totalement annulé. Aussi U Levante va interjeter appel. *« Hélas, et en Corse on a l'habitude, l'État, lui, n'a pas déféré au TA ces nombreuses et importantes illégalités. Cette fois-ci, la CdC l'a fait »,* se satisfait U Levante. Espérons que ce ticket gagnant se reproduira pour garantir la bonne application du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse. ■ **F.G.**

Violences en Irlande du Nord

Les premiers effets du Brexit

Bus incendiés, cocktails molotov, scènes de violence urbaine : l'Irlande du Nord a été à nouveau le théâtre d'événements qui l'ont replacée vingt-cinq ans en arrière. Ce sont les extrémistes « loyalistes », adeptes d'une relation immuable avec Londres, qui ont manifesté de la sorte. Car, pour eux, le Brexit crée les conditions d'un autre avenir pour l'Irlande du Nord en Europe.

Le Brexit est avant tout un traité international, et il ne pouvait se faire que dans le respect des autres traités internationaux en vigueur. Parmi ces traités, celui dit des « accords du Vendredi saint » qui avait mis fin en 1998 à trente années de conflit armé, était très important. Il avait été signé par les parties prenantes au conflit nord-irlandais, protestants et catholiques, par le Royaume Uni et par la République d'Irlande, tout cela sous le parrainage tant de l'Union Européenne que des États-Unis.

Un quart de siècle après, l'Europe, solidaire de son « État-membre » irlandais, et les États-Unis, ont maintenu la pression. Pour l'Europe, tout accord commercial assurant au Royaume Uni un accès libre au marché européen avait pour préalable absolu le respect du traité sur la paix en Irlande du Nord, tandis que les États-Unis, encore présidés par Donald Trump, avaient aussi déclaré officiellement que tout accord commercial des USA avec le Royaume Uni lui serait subordonné. Joe Biden, alors simple sénateur, avait lui-même surenchéri : *« Nous ne pouvons pas permettre que l'accord du Vendredi saint qui a apporté la paix en Irlande du Nord devienne une victime du Brexit (...) Tout accord commercial entre les États-Unis et le Royaume-Uni doit être subordonné au respect de l'Accord et à empêcher le retour d'une frontière dure. »*

Cette question de « l'absence d'une frontière dure » entre l'Irlande du Nord, britannique, et le reste de l'île, la République d'Irlande, membre de l'Union Européenne, fait l'objet d'un chapitre entier du traité finalement validé le 31 décembre 2020 entre Londres et Bruxelles, sous l'appellation de « Protocole Nord Irlandais ». Il prévoit que le Nord de l'Île reste inclus dans le marché européen, et que les contrôles nécessaires sur les échanges économiques entre l'entité britannique et l'entité européenne se déroulent dans les ports et aéroports nord-irlandais, particulièrement à Belfast, et non au niveau de la frontière terrestre qui partage l'Irlande en deux.

Concrètement de quoi s'agit-il ?

Chaque bateau parti du Royaume Uni vers l'Irlande du Nord doit distinguer deux types de chargements : ceux destinés à rester en Irlande du Nord, et ceux destinés à passer en zone économique européenne. L'existence de l'accord sur le Brexit ne crée pas de droits de douane financiers à l'entrée de ces marchandises en Europe tant qu'il est respecté. Mais il crée une obligation de déclaration au niveau de Belfast, comme elle existe à Calais, Rotterdam ou Bruges, et dans tous les autres ports d'Europe. Même chose pour les marchandises arrivant à Dublin ou Cork, qui doivent être déclarées en distinguant celles destinées à l'Irlande du Nord.

Déjà, la mise en place de ces nouvelles formalités de douane entre Europe et Royaume Uni a provoqué une belle pagaille au début, et, plusieurs mois après, les embouteillages administratifs restent nombreux. Le régime de « double déclaration » exigé à Belfast, selon la destination du chargement, complique singulièrement les procédures et les contrôles, et les problèmes rencontrés ont été dès lors plus importants. À tel point que les chaînes de supermarchés d'Irlande du Nord, alimentées par les grandes enseignes anglaises, ont connu des retards pour réapprovisionner leurs rayons de nourriture ou de fournitures basiques, et que les désordres sont encore loin d'être résorbés.

Tous ces dysfonctionnements de départ ont fait ressentir à l'opinion nord-irlandaise, particulièrement sa partie protestante la plus loyaliste envers le Royaume Uni, que sa situation géopolitique était en train d'évoluer, et que, sur le long terme, cela pourrait déboucher sur un rapprochement de l'Ulster avec Dublin auquel plusieurs veulent s'opposer en relançant le conflit qui avait pris fin il y a un quart de siècle.

C'est pourquoi ces violences inquiètent, tant à Belfast qu'à Dublin, Londres, Bruxelles ou Washington. Le Brexit est en train de produire là ses premiers effets politiques. ■ **F.A.**

ARRITTI
U vostru settimanale hè nant'à internet
www.arritti.corsica

Journée historique pour nos langues

La proposition de loi Molac sur les langues régionales adoptée à une large majorité !

247 voix pour, 76 contre, 19 abstentions !* La proposition de loi est devenue la loi Paul Molac ! Une victoire du travail de nos députés à l'Assemblée nationale, du lobbying insatiable dans les coulisses de l'assemblée du groupe Libertés et Territoires, et bien sûr du travail de fourmis depuis des décennies de la part des associations de défense de nos langues, regroupées depuis près de 3 ans au sein du Collectif Pour Que Vivent Nos Langues.

Ce vote n'est pas un aboutissement, c'est une étape, une brèche ouverte dans le rempart jacobin qui nous permettra encore de progresser dans la défense et la promotion de nos langues et de nos identités. Bravo au député breton Paul Molac, son staff, le groupe Libertés et Territoires, le groupe écologiste au Sénat (qui a rétabli les articles relatifs à l'enseignement qu'avaient supprimé le gouvernement lors de la première lecture), mais aussi l'eurodéputé François Alfonsi à l'origine avec Paul Molac de la constitution du Collectif Pour que Vivent Nos Langues, qui, depuis près de trois ans a su se faire entendre et travailler pour peser davantage et soutenir cette proposition de loi auprès des députés de chaque région, quelle que soit leur appartenance politique.

Un vent de liberté souffle sur les territoires, les régions aspirent à plus de reconnaissance, plus d'autonomie et de compétences, c'est aussi cela que traduit ce vote, et plus encore le débat qui l'a précédé. Car la façon dont le gouvernement a été mis en minorité sur le vote final, comme sur le rejet de ses amendements de blocages, notamment les amendements de suppression des articles relatifs à l'enseignement immersif dans le système public, ou encore du forfait scolaire dans l'enseignement associatif immersif, et in fine le refus de nombre de députés LREM de suivre la consigne de vote contre, tout cela est révélateur d'un malaise au sein de la représentation nationale sur la question des langues régionales et plus encore de la politique du gouvernement envers les régions. C'est de bonne augure pour d'autres débats à venir.

L'adoption d'une loi en faveur des langues régionales est une première dans l'histoire de la Ve République, *« c'est un vote historique ! Une victoire collective, avec des soutiens venus de l'ensemble des groupes parlementaires »*, s'est réjoui le député Paul Molac.

Le combat continue ! ■ **F.G.**

Paul Molac en compagnie de François Alfonsi, tous deux initiateurs de la démarche Pour Que Vivent Nos Langues qui a fortement pesé en faveur de cette adoption de loi Molac.

** **Ont voté pour :** 100 députés sur 269 de la République en Marche malgré la consigne de vote contre de leur groupe et du gouvernement. 54 députés sur 104 du groupe Les Républicains.*
17 députés sur 58 du groupe Modem. 21 députés sur 29 du groupe socialistes et apparentés.
20 députés sur 21 du groupe Agir Ensemble. 5 députés sur 18 du groupe UDI. 1 députée de la France Insoumise sur 17 membres. 6 députés Gauche démocrate et républicains sur 16 membres. 6 députés sur les 23 non-inscrits. Et bien sûr les 17 députés du groupe Libertés et Territoires.

***Ont voté contre :** 57 députés LREM. 6 députés Modem. 12 députés France Insoumise. 1 député non-inscrit.*

***Se sont abstenus** : 12 députés LREM. 5 députés Modem. 2 députés non-inscrits.*

***N'ont pas pris part au vote :** 2 députés LREM.*

Les autres députés étaient absents du débat.

***Consignes de vote pour :** Les Républicains, Modem, Socialistes et apparentés, UDI, Agir Ensemble, Démocrates et Républicains, Libertés et Territoires.*

***Consignes de vote contre :** LREM et France Insoumise (particulièrement virulent).*

Ce que dit le texte adopté en deuxième lecture

La Loi Molac repose sur trois axes :
- confirmer le rôle de l'État et des collectivités dans leur mission en faveur de la protection patrimoniale des langues régionales,
- sécuriser l'utilisation des langues régionales dans l'espace public notamment sur les panneaux signalétiques et les actes d'état civil,
- faciliter l'enseignement des langues régionales dans les écoles publiques et immersives.

La loi permet aux établissements publics de proposer une filière d'enseignement immersif. Elle permet la généralisation de l'apprentissage des langues régionales de la maternelle au lycée sur l'ensemble du pays. Elle instaure un forfait scolaire pour les écoles immersives associatives. Les communes qui ne disposent pas d'écoles bilingues devront permettre aux enfants qui le souhaitent de se rendre dans l'école de la commune voisine.

La loi reconnaît officiellement la signalétique bilingue pour les bâtiments publics, les panneaux de signalisation, la communication institutionnelle.

Elle autorise dans l'état civil les prénoms régionaux, notamment les signes diacritiques (affaire du ñ tildé du petit Fañch). Enfin, elle reconnaît l'existence d'un patrimoine linguistique constitué de la langue française et des langues régionales qui sont donc considérées comme un patrimoine immatériel à protéger et à promouvoir. Elle accorde un statut de « trésor national » aux biens qui représente un intérêt majeur pour la connaissance de ces langues (manuscrits anciens, enregistrements…) qui doivent donc être protégés. ■

Le plaidoyer de Michel Castellani

Et dire que d'aucuns tonitruaient que des députés nationalistes corses ne serviraient pas à grand-chose à l'Assemblée Nationale ! Leur lobbying permanent a permis la constitution d'un groupe qui aujourd'hui pèse dans l'hémicycle, par ses prises de positions et ses propositions. Paul Molac, député breton de la Fédération Régions & Peuples Solidaires tout comme les trois députés nationalistes corses, l'a démontré ce 8 avril au Palais Bourbon. L'émouvant plaidoyer en défense du député de la première circonscription de Haute-Corse, Michel Castellani, a été un moment fort de ce débat.

« Mon père n'a jamais mis les pieds dans une école. Jamais. Mes parents m'ont toujours parlé en langue corse. Exclusivement. À travers cette langue ils m'ont inculqué le sens du travail, du devoir, de l'honnêteté. Je suis devenu bien plus tard professeur des Universités et ai enseigné peu ou prou l'économie aux quatre coins du monde. La rupture culturelle brutale est résumée en cet exemple. Mais aussi le fait que la pratique d'une langue minoritaire ne bloque en rien l'ascenseur social.

Nous connaissons la relation que l'État entretient avec ses langues. Je n'ai jamais entendu une parole de corse tout au long de mes études. Depuis des siècles, le français est la seule langue des diplômes, de l'emploi, des sciences, de la culture, et quand sur un territoire deux langues cohabitent, que l'une d'elle est favorisée au détriment de l'autre, c'est naturellement vers la plus puissante que les parents se tournent car il en va de la promotion sociale et de l'avenir des enfants. C'est pour cette raison qu'au fil du temps la grande majorité des Bretons, des Alsaciens, des Corses ou d'autres, n'ont pas transmis ou mal leur langue historique à leurs enfants, bien aidés en cela par une politique d'état visant à les exclure de la vie publique et de l'école.

■ « Pourquoi des personnes aux langues, aux origines, aux croyances diverses, seraient-elles constamment mises en demeure de choisir l'une ou l'autre de leurs identités ? »

C'est bien triste car la langue maternelle représente l'un des fondements de l'identité de chacun d'entre nous. C'est par le langage qu'enfant nous construisons nos relations aux autres, au monde qui nous entoure, exprimons nos premières émotions, nous construisons affectivement. Cet élément est *« de la même importance que le sexe, le visage ou le nom »* a écrit le médecin montpelliérain Pierre Boquel. Ce fondement se trouve

…

... fragilisé si l'on nous impose une autre langue supposée plus noble. Dès lors apparait peu à peu ce terrible sentiment de honte de soi. Car ce n'est pas simplement notre langue qui est dévalorisée, mais à travers elle notre famille, notre région et notre culture. Ce conflit entre langue dite *haute* et langue dite *basse*, ce que les linguistes appellent la diglossie, provoque une redoutable tension chez la personne concernée. Le fait d'imposer à un individu un changement de langue a pu provoquer de graves traumatismes psychiques. Et les travaux de Pierre Boquel le montre clairement. Savez-vous qu'au Canada les communautés ayant perdu leur langue connaissent six fois plus de suicides que celles qui les parlent encore ? Qu'il en va de même des aborigènes d'Australie, des Amérindiens du Canada je l'ai dit, et des maoris de Nouvelle Zélande ?

En Bretagne, les mauvais indicateurs en termes de morbidité ont pu également être exprimé par la perte soudaine d'identité linguistique.

Alors le français est bien notre langue commune et personne ne pense à ce qu'il en soit autrement. Mais elle ne doit pas être exclusive des autres langues de France métropolitaine et d'Outremer. La citoyenneté française peut s'exprimer pleinement dans une identité qui ne se vit pas exclusivement dans une langue unique, comme elle ne se vit d'ailleurs pas dans une religion ou une identité personnelle unique. Pourquoi des personnes aux langues, aux origines, aux croyances diverses, seraient-elles constamment mises en demeure de choisir l'une ou l'autre de leurs identités ?

Sans doute, comme l'a magnifiquement écrit Amin Maalouf de l'Académie Française, à cause de ses habitudes de pensées et d'expressions si ancrées en nous tous, à cause de cette conception étroite, exclusive, bigote, simpliste, qui réduit l'identité entière à une seule appartenance, l'identité n'est pas donnée une fois pour toute, elle se construit, elle se transforme tout au long de l'existence. En somme, elle ne peut se segmenter, il s'agit d'un tout que l'on forge toute sa vie par ses expériences multiples. Amin Maalouf vient ainsi corroborer les études du Dr Pierre Boquel et du neuropsychiatre Boris Cyrulnik, quand il note que rien n'est plus dangereux que de chercher à rompre le cordon maternel qui relie un homme à sa langue. Lorsqu'il est rompu, ou gravement perturbé, cela se répercute désastreusement sur l'ensemble de la personnalité.

Et moi qui ne suis pas linguiste ou neuropsychiatre, j'ajouterais modestement qu'il convient de redonner toute leur place aux langues régionales. J'affirmerais que toutes les langues méritent d'être sauvées, car elles portent en elles une part inestimable de la diversité humaine. Que les langues ne s'opposent pas, ne s'excluent pas, mais s'ajoutent et se confortent.

Alors, en cet instant, ici, la meilleure chose à faire est d'adopter conforme la proposition de loi qui nous est soumise à l'initiative de notre collègue breton Paul Molac, et de notre groupe Libertés et Territoires. Cette PPL vise à rehausser la protection, l'accessibilité, la visibilité des langues régionales dans trois domaines. Celui du patrimoine tout d'abord en reconnaissant l'appartenance des langues régionales au patrimoine immatériel de la France pour mieux pouvoir les protéger. Celui de la vie publique ensuite en sécurisant dans la loi l'affichage de traductions en langue régionale sur les inscriptions et les signalétiques publiques, ainsi que l'utilisation de signes diacritiques des langues régionales dans les actes d'état civil. Nous nous félicitons que ces deux titres aient été adoptés conformes par le Sénat, qui a su faire preuve d'une grande ouverture. Nous attendons la même ouverture de l'Assemblée nationale et de sa majorité concernant les derniers articles en discussion, relatifs à l'enseignement. Il serait en effet incompréhensible qu'une proposition de loi relative à la protection et à la promotion des langues régionales ne comporte aucune disposition d'envergure relative à l'enseignement de ces langues. Il est primordial de reconnaître dans la loi la possibilité d'un enseignement immersif en langue régional au sein de l'école publique. Des expérimentations sont déjà menées depuis de longues années, la méthode immersive permet une maîtrise complète de la langue, et les élèves qui en bénéficient ont, selon toutes les études, de meilleurs résultats en français que la moyenne nationale.

« Toutes les langues méritent d'être sauvées, car elles portent en elles une part inestimable de la diversité humaine. Les langues ne s'opposent pas, ne s'excluent pas, mais s'ajoutent et se confortent. »

Nous ne comprenons pas l'attitude du gouvernement qui autorise les expérimentations en immersion dans le public, mais qui dépose un amendement de suppression de l'article qui sécuriserait cet enseignement.

De même, nous ne comprenons pas la suppression en commission de l'article relatif à la prise en charge effective par les communes du forfait scolaire pour les écoles associatives immersives. Il s'agissait pourtant d'un engagement ferme pris par le Premier ministre en février 2019. Monsieur le Ministre de l'Education Nationale notamment, lors des débats sur la loi pour l'école de la confiance, vous vous étiez aussi engagé à rendre véritablement effective la prise en charge de ce forfait scolaire. Nous appelons donc l'ensemble de nos collègues à rétablir cette disposition vitale pour assurer la pérennité financière de ces écoles associatives, dont deux sont en projet en Corse d'ailleurs, dans ma circonscription.

Mes chers collègues le moment est enfin venu d'adopter une loi relative à la défense de nos langues régionales. Et ce serait une première sous la Ve République.

Il y a dans une langue, dans ses expressions, ses tournures, ses proverbes, ses non-dits, sa musique, tout un univers et toute une conception de la vie. Montrons-nous à la hauteur des enjeux, des espérances et de l'engagement de nos associations, de nos réseaux d'enseignement, de tant de bénévoles, pour que vivent encore longtemps nos langues, ce patrimoine de l'Humanité. Je vous remercie. »

ABBUNAMENTU

ARRITTI

5 Bd H. de Montera • 20200 BASTIA
✆ 09 65 32 16 90 - Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Vogliu un abbunamentu di :

❒ 55 € UN ANNU/UN AN ❒ 34€ SEI MESI/SIX MOIS ❒ 82 € U STRANIERU/ÉTRANGER

Casata è Nome (nom et prénom)

Indirizzu (adresse)

Mail è telefonu (e-mail et téléphone)

Sustegnu à Stèfanu Colonna

Dopu à l'incendiu criminale ch'hà toccu à Stèfanu Colonna in a regione di Carghjese, Frà e numerose reazzioni, Femu a Corsica porghje u so sustegnu.

« Femu a Corsica porta u so sustegnu à Stéphane Colonna culpitu da l'incendiu di u so risturante di piaghja sta notte in Carghjese.
Femu a Corsica chjama à i Corsi à palisà ste pràtiche indegne chì tòccanu, una volta di più, l'arnese di travagliu d'omi onesti. » ■
A Ghjunta di Femu a Corsica.

I twitti di i presidenti di a Cullettività

@Gilles_Simeoni 11/04/2021
Sustegnu fraternu à Stéphane Colonna è a so famiglia, dopu à l'incendiu criminale di u so attrazzu di travagliu. Il faut, comme à chaque fait de cette nature, réaffirmer notre refus absolu et collectif de ces actes et des logiques de tension qu'ils visent à alimenter.

@JeanGuyTalamoni 11/04/2021
Sustegnu à Stéphane Colonna, dopu à sta malfatta.

Les messages i messaghji ad'Edmond Simeoni

Le 10 juillet 2017, au lendemain du discours du Président de la République Emmanuel Macron face au Congrès à Versailles, mais aussi du discours de politique générale du Premier ministre Edouard Philippe, qui qualifiait de *« vote identitaire »* l'élection de trois députés nationalistes corses au Palais Bourbon, Edmond Simeoni réagissait au micro de notre confrère Alta Frequenza, toujours avec un regard lucide sur le combat qu'il reste à mener. S'il y a une urgence aujourd'hui, c'est de percevoir cette évidence de ce combat politique bien loin d'être gagné. Stemu à sente à i so messagi è à l'indiatura ch'ellu ci hà lacatu. Dicìa un mese dopu, sott'à u tendone di Femu a Corsica : *« O zitè, il faut être très attentif au respect de la démocratie et de l'éthique. Ce n'est pas un ingrédient supplémentaire dans la démarche que nous faisons. Réfléchissez, ce pays a failli ne plus exister, parce que les forces liguées de l'État et du clanisme local ont réduit la démocratie à l'état de serpillère et parce que la probité est devenue une pratique de dérision (…) Alors j'insiste véritablement pour que ces concepts, que vous partagez tous j'en suis sûr, deviennent demain une règle de conduite absolue. »*

Dogme

« Je n'ai jamais eu le sentiment que Macron avait un profil pour comprendre la Corse et s'y intéresser. Par sa formation, par son métier, par l'ascension qu'il a eu, par l'absence de fibre sensible à ce problème de latinité, de Méditerranée, et en général un peu cette fermeture au monde littéraire, aux valeurs humanistes, c'est un pur produit du marketing et de l'économie. Donc je ne suis pas surpris du tout. J'ai quand même remarqué le faste à Versailles, Louis XIV, la majesté, la fermeté, l'autorité, j'ai dit sur internet en gros *« passez manants et rien à voir ! »*
Quant aux propos du Premier ministre, ils m'ont beaucoup plus inquiété dans la mesure où il va être le maître d'ouvrage de la politique décidée. Si Macron est fermé, ce n'est certainement pas sur le premier Ministre qu'il faut compter pour débloquer la situation, mais j'estime que réduire au détours d'une phrase 50 ans de combats, de sacrifices, une aspiration constante à la liberté, de tout temps on s'est insurgé contre les barbaresques, contre les romains, contre les pisans, contre les génois, contre les français, on a lutté contre les nazis, on a lutté contre toutes les forces, on a lutté pour l'émancipation nationale, et aujourd'hui il vient, il dit *c'est protestataire, c'est identitaire,* ma sunnieghja o chè ? U prublema hè ch'ellu ricusu di piglià in contu a dimensione pulìtica di u prublema corsu è aghju compiu ssa pìccula riflessione, diciendu à pàrtesi di e lotte, ùn vedu micca ciò chì ci aspetta. È sè no vulemu salvà ssu pòpulu, sè no vulemu custruì una nazione muderna, aparta, tullerante è altra, à parte a lotta rispunsèvule, ùn ci hè micca altri mezi.
C'est totalement claquemuré, d'autant plus qu'ils s'inscrivent dans le droit fil que Mitterrand annonçait en 1980. Mitterrand avait parfaitement compris le sens du combat, de la volonté d'émancipation nationale. Ce qu'ils ont fait c'est qu'avec quatre statuts, ils ont géré la crise en ne donnant jamais de pouvoir important à cette assemblée, et surtout ils n'ont pas introduit en Corse la démocratie qui aurait permis aux forces de progrès, dont nous, d'accéder aux responsabilités. Ils ont donné toutes les clés du système au système claniste qui lui verrouille encore plus le pari. Donc c'est pour ça qu'il y a eu de fausses réformes, insuffisantes, frileuses, et je pense que Paris a spéculé surtout sur le fait qu'il arrive en Corse 3 ou 4000 personnes par an, donc il y a nécessairement une dilution de l'identité, de la corsitude et autre. Ensuite il n'y a pas de développement économique, donc les jeunes ne peuvent pas rester, Paris spécule sur la lassitude et la déperdition chronique, classique, inévitable du sentiment national. Il s'est trompé parce que la Corse fabrique des Corses et jamais nous n'avons été aussi décidés, aussi nombreux comme tous les résultats en attestent. Donc c'est dans le droit fil d'une fermeture. Ce n'est pas un dogme républicain, c'est le dogme intangible d'une royauté sûre d'elle, arrogante, qui oublie que le monde change. C'est tout. Nous allons le leur rappeler. » ■

Tout échange public se fait, en cette période, sous le signe des élections Territoriales. Il ne s'agit que de gagner sa place d'éligible en tête de liste ou sur une d'entre elles. Même préoccupation pour les échanges plus ou moins confidentiels entre individus. C'est dire l'accumulation de messages plus ou moins directs, suggérés, manipulés. C'est une sorte de logique de guerre, de guérilla qui s'impose quand il s'agit d'acquérir du pouvoir, le pouvoir avant tout.

Seulement des élections pour sauver le Peuple Corse ?

par Max Simeoni

La situation du moment augmente la confusion de ce début de campagne électorale. Toutes les composantes connues à cet instant y participent. L'incertitude qui en résulte semble pour le moment sans issue.

À Paris, les partis alternants de Droite ou de Gauche de la Ve République laminés ont du mal à refaire surface et la large majorité parlementaire LREM du Président Macron doit s'employer à prendre racines dans les régions et les départements. Sa réélection en dépend. Les cadres de ces anciens partis, eux jouent leur survie d'hommes politiques. Ils ne pourront pas tous éviter de disparaître. Bref, dans l'hexagone la structuration et la survie du pouvoir élyséen dépend des Territoriales et des autres pouvoirs locaux, départements, mairies...

La Corse paradoxalement est la première visée. Au lendemain de sa victoire de Président élu directement par le suffrage universel dans l'euphorie, il a pris des allures de monarque élu républicain adossé à sa majorité «absolue» parlementaire... mais pas encore enracinée. Ce qui l'a amené à penser que l'anniversaire de la mort du préfet Erignac pouvait être l'occasion de faire savoir que l'État jacobin devait mettre au pas les velléités centrifuges des présidents des «grandes Régions» telles que les socialistes les avaient plus ou moins concédées. Le cérémonial mis au point fut spectaculaire: fouilles au corps des représentants, places assises au deuxième rang, présence de Chevènement, il ne manquait que le préfet Bonnet... pour tirer les oreilles à des *«élus locaux qui ne font pas la loi»,* sous entendu qu'ils doivent appliquer les lois qui sont faites à Paris sous la houlette de l'Élysée.

> **L'électoralisme s'impose à la coalition. Elle n'a pas le moindre espace pour s'occuper du Peuple et du statut d'Autonomie. Elle n'en a jamais cherché, subjuguée par l'électoralisme.**

La période de grâce vite épuisée par la crise de jaunisse des gilets, le Président de l'Élysée laisse un peu tomber le style monarchique sans rien perdre de l'idéologie de jacobin. Sa réélection dépend des maires, des Présidents des «grandes Régions», bref aucun pouvoir «local» n'est négligeable. Il est en campagne en Corse peut être plus qu'ailleurs. La suppression des Conseils généraux remplacés par les ComCom, création justifiée avec l'argument d'une perte de proximité, conduit le pouvoir jacobin à s'interposer visiblement entre maires et CdC. La France son tour venu de présider à son tour la réunion des États Euro Méditerranée, le Président les convoque à Aiacciu. Il joue Laurent Marcangeli qui a pris la mairie d'Aiacciu et la CAPA et qui, sur sa lancée, annonce qu'il est décidé à mener l'assaut contre la majorité des nationalistes. Il fait un saut chez Orsucci qui, en sa ville, colloque avec le ministre du tourisme. Dans la suite, le préfet Lelarge, qui a des attitudes de rééducateur de maison de redressement pour jeunes délinquants, vient distribuer des chocolats aux bons élèves: 160 millions d'euros à Aiacciu et la possibilité d'admirer d'un téléphérique les améliorations structurelles qui seront faites, 60 millions à Bonifaziu pour mieux recevoir les touristes sur des falaises repeintes.

On voit qu'il y a deux camps qui s'affrontent. Celui des anciens Apparatchiks des clans et de la Ve République contre les nationalistes. Le même système depuis toujours. La différence vient de ce que les nationalistes, d'opposants longtemps minoritaires, ont brusquement gagner le pouvoir local, le IVe Statut particulier de Caseneuve, après ceux de Deferre et Jospin, concédé par l'axe jacobin et ce en raison d'un dérèglement de cet axe. La partie claniste de ce cadre la première larguée, Gilles peut rassembler et présider. Peu de temps après, la superstructure de Paris vole en éclat visiblement. Mais l'État jacobin veut reconstruire vite un axe avec des clans pour réduire le nationalisme, le rendre inopérant. Il est ouvertement à l'offensive dans le Sud. À son tour Madame Schiappa, la blonde ministre d'origine Corse, visite sa Minnana au village et en tête à tête avec Orsucci du haut des remparts face à la mer met une note de poésie qui nous fait oublier la rudesse du préfet Lelarge. Elle viendra plus tard charmer le Nord, c'est promis.

Et que font les nationalistes ? Les coalisés discutent entre eux pour les parts du gâteau comme si il leur était servi pour toujours. S'agit-il pour eux que de n'être bien en vue sur leur char de vainqueurs ? Se rendent-ils compte qu'ils ne disposent que d'un pouvoir de gestion sous contrôle et téléguidé par le centralisme jacobin, qui les use et les décrédibilise ? Gilles reste l'homme de la coalition et il n'y a personne pouvant le remplacer. Les composantes veulent chacune le tenir par la manche et ne pas faire les frais d'une ouverture.

La reconnaissance du Peuple Corse et l'Autonomie sont de temps à autre toujours évoquées. Cependant le calendrier mets les élections en priorité.

L'électoralisme s'impose à la coalition. Elle n'a pas le moindre espace pour s'occuper du Peuple et du statut d'Autonomie. Elle n'en a jamais cherché, subjuguée par l'électoralisme. Il lui a manqué l'outil capable de continuer la marche vers le but historique de l'émancipation du Peuple Corse: le parti organisé au sein du Peuple. Les autonomistes n'ont même pas su fusionner ce qu'ils avaient voté à l'unanimité lors de leur Congrès d'octobre 2017.

Quand et comment réaliser ce parti qui garantisse la survie du Peuple Corse ?

Prier, mettre un cierge à Lavasina, et attendre le miracle... ■

9ARCHITECTURE
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 Avenue Eugène MACCHINI,
20000 AJACCIO
830395075 RCS AJACCIO

DEMISSION DIRECTRICE GENERALE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mars 2021, les associés ont pris acte de la démission de Madame Anne-Charlotte Marie ANDREANI de ses fonctions de directrice générale et décide qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

POUR AVIS, Le Président

JAM FINANCES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 900 000 EUROS
SIEGE SOCIAL: LIEUDIT MELETTO, ROUTE DE MEZZAVIA, 20090 AJACCIO
434 683 124 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 28 décembre 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé la Société CPR AUDIT, dont le siège social est à Ajaccio (20000), au 4 Place De Gaulle, Résidence Diamant II 1er sous-sol, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Jean-Marc PANTALACCI, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Pour avis, La Gérance

Société civile immobilière « U SOGNU NIULINCU »
CARRUGJHU DI PANCONI 20290 LUCCIANA
Société au capital de 1 000 euros

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 29 mars 2021, il a été constitué une Société civile immobilière
Dénomination : U SOGNU NIULINCU
Capital : 1000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité
Siège : CARRUGJHU DI PANCONI 20 290 LUCCIANA
Objet : La société a pour objet la propriété, l'administration, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle serait ou pourrait devenir propriétaires par voie d' acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ainsi que toutes opérations s' y rapportant directement ou indirectement.
Et plus généralement la propriété ou la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
Gérant : Mr ALBERTINI Pierre présent et acceptant, est nommé en qualité de premier gérant.
Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

CSC
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 600 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEUDIT BRACALINA
20167 ALATA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Alata du 2 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CSC
Siège : Lieudit Bracalina, 20167 ALATA
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 600 euros
Objet : création, exploitation et gestion d'une ou plusieurs crèches et garderies, ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement, et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport ou de prise en location-gérance.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Sylvie LEONETTI, demeurant à Ajaccio (20090), les Carrés de Bodiccione
Directrice générale : Madame Caroline BERNARDINI, demeurant à Peri (20167), au lieudit Cavone
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

POUR AVIS, La Présidente

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/02/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCIA SIGNORA
Objet social : L'acquisition de tout immeuble et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en l'état futur d'achèvement ou après achèvement et la mise en location des biens acquis.
Siège social : A Rota chez Mr Ceccaldi 20141 Marignana
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérants : Mr Philippe Pozzo Di Borgo demeurant chez Mr Ceccaldi A Rota 20141 Marignana
Mme Françoise Ceccaldi demeurant Monte Maggiore 20141 Marignana
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées, chaque part donnant droit à une voix
Clause d'agrément : Toutes les cessions ou transmissions entre associés ou autres doivent faire l'objet d'un agrément auprès de la majorité des associés
Immatriculation auprès du RCS AJACCIO.

Paule VILLANOVA & Maria SINIBALDI
Notaires Associées - Résidence U Principiu -
9 Avenue Baron Mariani - 20250 CORTE
Tél. 04.95.45.25.50 - Fax. 04.95.45.25.59
office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, Notaire associé de la société civile Professionnelle « Mes Paule VILLANOVA et Maria SINIBALDI » à CORTE (20250), 9 Avenue Baron Mariani », le 2 avril 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Plus particulièrement la société a pour objet l'acquisition de biens et droits immobiliers en copropriété dépendant d'un immeuble situé à L'ILE ROUSSE (20220) cadastré section A numéro 718 lieudit OCCI, d'une contenance de 35a 07ca.
La dénomination sociale est : NONI.
Le siège social est fixé à : L'ILE-ROUSSE (20220), Résidence les Alysées Bt A Lieudit OCCI Route de CALVI.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500.00 EUR) .
Les apports sont en numéraire.
Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur Jean MILANI demeurant L ILE-ROUSSE (20220) RESIDENCE LES ALIZEES ROUTE DE CALVI.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, Le notaire.

C10 FOOT
SAS au capital de 100 €
Siège social : Route du San Pellegrino ldt Folelli,
20213 PENTA DI CASINCA
RCS BASTIA 838468965

Par décision prise en AGE du 08/04/2021, est actée la démission du Directeur Général M SUSINI JEAN-BAPTISTE au 08/04/2021, non remplacé.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification au RCS de BASTIA.

C10 FOOT
SAS au capital de100 €
Siège social : route du san pellegrino Lieu dit
Folelli 20213 PENTA-DI-CASINCA
RCS BASTIA 838468965

Par décision de l'actionnaire Unique du 08/04/2021, est décidée la transformation de la société en société par actions simplifiée Unipersonnelle SASU sans création d'un être moral nouveau à compter du 08/04/2021. Dénomination de la société, capital, siège, durée, objet et date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Président : M. MORISSE FRANCOIS MICHAEL ANTHONY
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification au RCS de BASTIA.

ANNUNZI LEGALI
Pour vos annonces légales : arritti2@wanadoo.fr

ARRITTI • Fondateur propriétaire du titre et de la publication de presse : Max Simeoni • Directeur de la publication : François Alfonsi • Rédactrice en chef : Fabiana Giovannini • Gérant de la sarl d'exploitation Prumuzione Nustrale : Marc Battistini • Rédaction : 5 bd de Montera, 20200 Bastia • Tél. 09 65 32 16 90 - Tél./Fax 04 95 31 64 90 • arritti2@wanadoo.fr • Réalisation graphique : Vanina Bellini Cumunicazione 06 23 29 46 63 • Imprimeur : Stamperia Sammarcelli - Biguglia • www.arritti.corsica • CP 0422C82046 • ISSN 1262

TRA MANNA
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : Lotissement CARAGIUTI Villa N°1
20213 PENTA DI CASINCA
En cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 29 mars 2021, il a été constitué une Société à responsabilité limitée au capital
Dénomination : TRA MANNA
Capital : 500 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 5 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité
Siège : Lotissement CARAGIUTI Villa N°1 20213 PENTA DI CASINCA
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location de résidences hôtelières, ainsi que les prestations nécessaires à l'exploitation de l'activité (Fournitures de Linges, Nettoyage, Réception, Petits Déjeuners) directement ou par Conciergerie, l'exploitation de tous fonds de commerce ou établissements d'hôtellerie et d'activités annexes complémentaire.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
Gérant : Madame SALOMONT épouse NOIREAUX Nathalie, Francoise présente et acceptant, est nommé en qualitée de premier gérant.
Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 06/04/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **FARIA TORRES MIGUEL PAULO -** 9, QUAI NEUF - VILLA LA NOMADE - 20260 CALVI
ACTIVITÉ : TRAVAUX DE PEINTURE EXTÉRIEURE
RCS BASTIA –
RM NO 811 062 330

PAR JUGEMENT EN DATE DU 06/04/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **SAS LA VILLA MICHEL (SAS) -** RT 20 (RN 193) - 20250 SANTO PIETRO DI VENACO
ACTIVITÉ : RESTAURATION TRADITIONNELLE
RCS BASTIA B 827 549 213 - 2017 B 132

PAR JUGEMENT EN DATE DU 06/04/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **LES FEUX (SARL) -** CENTRE COMMERCIAL LA ROCADE - 20600 FURIANI
ACTIVITÉ : COMMERCE DE DÉTAIL D'HABILLEMENT EN MAGASIN SPÉCIALISÉ
RCS BASTIA B 488 957 739 - 2006 B 117

PAR JUGEMENT EN DATE DU 06/04/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **DOMINICI ANGELIQUE -** ROUTE DE GHISONI - CARDICIOSA - 20240 GHISONACCIA
ACTIVITÉ : BOULANGERIE-PÂTISSERIE
RM NO 523 622 702

PAR JUGEMENT EN DATE DU 06/04/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **DOMINICI JEAN PAUL -** ROUTE DE POGGIO DI NAZZA - SAN DAMIANO - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
ACTIVITÉ : INDUSTRIES ALIMENTAIRES
RM NO 452 495 385

PAR JUGEMENT EN DATE DU 06/04/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **DOMINICI STEPHANE -** ROUTE DE GHISONI - CARDICIOSA - 20240 GHISONACCIA
ACTIVITÉ : BOULANGERIE-PÂTISSERIE
RM NO 523 622 694

POUR EXTRAIT, SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

WEBINAIRE *EN DIRECT*

Union européenne et insularité : une relation à construire ?

15/04/2021 de 11h à 12h30

En présence des députés européens :

Younous OMARJEE, La Gauche - La Réunion

François ALFONSI, Verts/Alliance libre européenne - Corse

Josianne CUTAJAR, Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates - Gozo

Rosa ESTARÀS FERRAGUT, Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) - Baléares.

Modéré par :

Thierry PARDI, Rédacteur en chef rédaction française de Mediterraneo, France TV.

Pour information et inscription, voir ***https://bit.ly/3m0042n***

Parlement européen

Bureaux de liaison en Espagne, à Barcelone, à Malta et à Marseille

En partenariat avec :

ensemble.eu